

REPUBLIQUE DU BURUNDI



REPUBLIKA Y'UBURUNDI

**PRESENTATION DU GOUVERNEMENT DU
BURUNDI A LA REUNION SPECIFIQUE DE LA
COMMISSION POUR LA CONSOLIDATION DE LA
PAIX SUR LE BURUNDI**

New York, le 13 OCTOBRE 2006

PRESENTATION DU GOUVERNEMENT DU BURUNDI A LA REUNION
SPECIFIQUE DE LA COMMISSION POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

New York, 13 OCTOBRE 2006

1. Introduction

Le Burundi a été, depuis son Indépendance, marqué par une succession de crises politiques qui ont mis à mal la cohésion nationale et hypothéqué son développement économique et social. La crise de 1993, la plus grave de son histoire a conduit le pays dans une guerre civile qui a généré des effets désastreux sur sa population et son tissu social : on a enregistré environ 300.000 morts, 850.000 sinistrés, déplacés intérieurs et extérieurs, destruction des infrastructures économiques et sociales et dégradation des conditions de vie des populations. En effet cette crise a eu pour effet une grave récession économique entre 1993 et 2001 caractérisée par une baisse cumulée du Produit Intérieur Brut de 20 % et le revenu par tête d'habitant ne dépassait pas 90 \$ en 2004, reléguant de ce fait le Burundi pratiquement au dernier rang mondial, alors qu'il était de 210 \$ en 1990.

Sur le plan politique, la signature des Accords de cessez-le feu avec les mouvements armés a enclenché une dynamique nouvelle, qui a permis l'entrée au Gouvernement des groupes armés, le lancement d'un programme d'intégration de ces derniers dans les forces de défenses et dans la police, l'organisation d'un référendum constitutionnel en février 2005 et des élections locales, législatives et présidentielles et collinaires de juin à septembre 2005.

La mise en place des Institutions démocratiques issues de ces élections est une étape décisive dans la restauration de la paix et l'instauration d'un Etat de droit, la conception et la mise en œuvre des programmes de développement destinés à réhabiliter le peuple burundais dans ces aspirations de bien être et d'épanouissement économique et politique. La récente signature de l'accord de cessez le feu avec le dernier mouvement armé FLN-PALIPEHUTU augure un lendemain meilleur pour le peuple burundais.

Sur le plan socio-économique, le Burundi a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Complet (CSLP). Ce cadre est déjà adopté par le gouvernement et le parlement burundais. Il attend son adoption par le conseil d'administration des institutions de Breeton Woods. Ce CSLP est un cadre de référence et de mobilisation des fonds par excellence de tous les partenaires au Développement du Burundi. Le Gouvernement du Burundi compte organiser la Table Ronde des partenaires pour le développement autour de ce cadre vers la fin de l'année.

Il faut noter cependant que, compte tenu de la situation d'extrême précarité d'un certain nombre de groupes sociaux, de la vulnérabilité grandissante due aux aléas climatiques, la nécessité d'offrir le minimum de conditions d'accueil pour les enfants burundais fraîchement scolarisés, de soigner les personnes indigentes dans la dignité, et de maîtriser le flux des réfugiés désireux de revenir dans leur pays, le Gouvernement du Burundi a préparé un programme d'actions prioritaires et urgentes qu'il a soumis le 28 février 2006 à ses partenaires au développement pour la mobilisation de ressources nécessaires à la prise en charge des besoins pressants nécessitant une réponse immédiate, en attendant la finalisation et la mise en œuvre de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté complet. Ce programme annuel était en fait une préparation de terrain pour la mise en œuvre efficace du

CSLP qui viendra prendre le relais des actions engagées en les approfondissant et en les ancrant davantage dans une perspective de développement.

2. Stratégies nationales en cours

2.1. A quoi répond le Programme d'Urgence?

Il est important de souligner que le programme d'urgence encours, s'inspire largement des résultats des consultations communautaires, thématiques et sectorielles menées dans le cadre de la préparation du CSLP complet. A ce titre, la quasi totalité des actions prioritaires urgentes comprises dans le programme expriment le lien direct avec l'exercice en cours du CSLP Complet.

Ainsi, les actions prioritaires urgentes qui ont été identifiées dans ce programme d'urgence tournaient autour des cinq thématiques suivantes :

1. L'assistance aux populations victimes de la sécheresse et de la famine ;
2. La réhabilitation et/ou l'édification et équipement d'infrastructures scolaires et amélioration de l'accès aux soins de santé de base
3. La réinsertion et la réhabilitation des ex-réfugiés, des déplacés et des ex-combattants ;
4. La bonne gouvernance et le renforcement de l'Etat de droit
5. L'appui au budget et à la balance des paiements ;

Le coût total du programme s'élève à **168 215 650 US\$** dont **20 870 000 US\$** étaient réservés à l'appui au budget.

Le bilan des réalisations pour les mois déjà écoulés est largement satisfaisant. Beaucoup d'actions financées dans le cadre du Programme d'urgence ont été déjà réalisées et d'autres sont en cours. En effet, le gouvernement a pu circonscrire la disette qui avait assailli les provinces du Nord et de l'Est grâce aux efforts concertés des partenaires à travers les agences spécialisées. Le Trust Found est totalement alimenté et les engagements de ce fonds atteignent 9 millions de \$ sur les 13.6 millions. Le mois d'octobre correspond au lancement des programmes à haute intensité de main d'œuvre avec le pavage de toutes les rues des communes de Nyakabiga et Buyenzi, la construction des écoles et des maisons pour les rapatriés ainsi que le financement des grandes opérations en médicaments et équipements pour les centres de santé et les hôpitaux.

2.2. Ou'en est-il du cadre stratégique de croissance et de lutte contre la Pauvreté ?

Le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est un des instruments de planification du développement socio-économique du pays. Il intègre la politique nationale en matière de développement et les grandes orientations de réduction de la pauvreté.

L'élaboration du CSLP s'est faite par la consolidation du processus du CSLP –intérimaire à travers (i) une plus grande sensibilisation de la population à travers les médias, ii) l'organisation des séances d'échanges et d'information (iii) la conduite des consultations tant communautaires, sectorielles que thématiques à travers tout le pays y compris le Parlement.

La méthodologie d'élaboration a consisté en une planification participative qui a associé les communautés à la base dans l'identification des besoins en développement et dans la

formulation des actions de réduction de la pauvreté. Elle a procédé par la suite à des consultations sectorielles. Ces consultations sectorielles et communautaires ont permis de dégager les priorités et les grandes orientations politiques du CSLP-Complet pour une période de trois ans glissants.

Ces consultations ont révélé un certain nombre de contraintes à la réduction de la pauvreté qui sont les suivantes :

- Les problèmes de gouvernance ;
- Une structure de production peu diversifiée et non compétitive ;
- Un faible accès des populations aux facteurs de production ;
- Un cadre macroéconomique instable ;
- Une forte croissance démographique ;
- Une faible qualité et un accès insuffisant aux services sociaux de base ;
- Une augmentation des populations vulnérables suite aux effets néfastes de la crise ;
- Une forte prévalence du VIH/SIDA ;

2.2.1. Les axes stratégiques

Quatre principaux axes stratégiques ont été identifiés sur base de ces différentes contraintes évoquées aussi bien au niveau des consultations communautaires qu'au niveau sectoriel. Les principaux axes stratégiques dégagés à travers les consultations participatives sont les suivantes :

2.2.1.1 Amélioration de la bonne gouvernance et de la sécurité.

Dans cet axe, des actions de dimension politique, administrative, judiciaire, de la bonne gouvernance seront renforcées et mises en avant en vue de rendre transparent les actions des pouvoirs publics, tout en renforçant la capacité de la société civile à participer aux affaires publiques.

2.2.1.2 Promotion d'une croissance durable et équitable

Sous cet axe se retrouvent groupées notamment, i) les actions stratégiques pour dynamiser les secteurs porteurs de croissance, notamment l'agriculture vivrière et les cultures d'exportation, l'élevage, le commerce, les mines et les industries de transformation, ii) des actions pour relancer le secteur privé, iii) des actions de diversification des opportunités d'emploi et des revenus en milieu rural notamment à travers le micro crédit, la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre, iv) des actions pour réhabiliter et moderniser les infrastructures de transport et d'énergie et les télécommunications qui sont indispensables pour générer des externalités qui permettront d'augmenter la compétitivité de notre économie, v) des actions de rétablissement des équilibres macroéconomiques.

2.2.1.3. Développement du Capital humain

L'amélioration de l'accessibilité et la qualité des services sociaux de base est une requête très forte issue des conclusions des consultations participatives communautaires. Sous cet axe, ont été regroupées des actions prioritaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement, de l'urbanisme et du logement décent. De plus, des actions visant non seulement les réfugiés, les déplacés mais aussi d'autres groupes vulnérables tels les enfants de la rue, les orphelins et les victimes de catastrophes naturelles sont mises en exergue.

2.2.1.4. VIH/SIDA et développement

Les actions retenues pour cet axe visent à la fois la prévention, l'accès aux médicaments et la capacité de subvenir aux besoins élémentaires des familles touchées. L'acquisition de capacités pour des activités génératrices des revenus constitue un aspect important de la politique préconisée pour la lutte contre le VIH/SIDA.

2.2.2. Besoins en financement du CSLP

Les besoins en financement s'élèvent à 1036 milliards de FBU sur trois ans. Compte tenu que l'aide déjà acquise et qui va couvrir la période 2006-2008 est estimée à 500 milliards de FBU, la mise en œuvre de ce CSLP en dehors du programme d'urgence 2006, dont le financement s'évalue à 170 milliards de FBU, devrait conduire à une enveloppe financière de 536 milliards de FBU.

Le gouvernement du Burundi compte donc organiser la table ronde des partenaires pour le développement autour de ce CSLP vers la fin de l'année étant donné que le Gouvernement et le parlement l'ont déjà adopté.

3. Défis et Priorités du Gouvernement dans sa stratégie de consolidation de la paix.

Malgré ces avancées significatives depuis la mise en place des institutions démocratiquement élues, des risques de retomber dans la violence pour le peuple burundais existent encore.

En effet, ces risques sont liés notamment à : i) la question de sécurité, ii) la question de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants ; iii) la question foncière ; iv) à la question de l'emploi ; v) à la question des enfants de la rue ; vi) la question de la professionnalisation de la police nationale ; vii) la question de la répartition équitable des ressources ; viii) la question de renforcement de l'état de droit, la justice et la lutte contre l'impunité, ix) la gestion des contentieux liés au passé, x) la promotion de la bonne gouvernance, xi) l'appui é.

3.1. Promouvoir la bonne gouvernance

La mauvaise gestion du pouvoir et des affaires publiques depuis plusieurs décennies est une cause première du conflit. De surcroît, les crises qu'elle a engendrées ont été également mal gérées. C'est pourquoi la construction d'une paix durable, la réconciliation et le développement passent nécessairement par la promotion d'une bonne gouvernance dans sa triple dimension politique, administrative et économique.

A court et moyen termes, la bonne gouvernance du Burundi résultera de la combinaison harmonieuse des actions de promotion de la démocratie, de la reconstitution des capacités administratives affaiblies par la crise, de l'amélioration de la gestion économique. Dans ce cadre l'idéal de bonne gouvernance passera par : (i) ***le renforcement du dialogue sur la stratégie nationale de consolidation de la paix entre le Gouvernement, la société civile, les partis politiques, le secteur privé, les médias, (ii) la promotion d'une administration publique efficace et (iii) le renforcement des structures de planification et de gestion économique.***

3.1.1. Renforcement de la gouvernance politique

Certes, le Burundi a déjà franchi une étape importante dans le processus démocratique par l'organisation des élections démocratiques et transparentes. Cependant, le chemin à parcourir pour asseoir les bases d'une démocratie réelle et enracinée à tous les niveaux reste encore long. La promotion de la culture démocratique est le gage de la réussite de l'action prioritaire de conjurer à jamais les conflits sanglants et de lutter efficacement contre la pauvreté.

Pour renforcer la culture démocratique, le gouvernement entend (i) renforcer les capacités des institutions élues et (ii) promouvoir la décentralisation et renforcer la participation citoyenne.

L'objectif de renforcer la culture démocratique sera davantage l'œuvre des élus à divers niveaux, mais il sera aussi celle des responsables politiques et administratifs. Dans cette perspective, des formations avec des objectifs spécifiques aux groupes de bénéficiaires sont à concevoir prioritairement en faveur (i) des parlementaires, (ii) des membres de l'administration parlementaire et celle des communes, (iii) des élus locaux en l'occurrence les membres des conseils communaux et ceux des conseils de colline, (iv) des cadres des partis politiques ainsi que des représentants de la société civile et des professionnels des médias en raison de leur rôle de levier de la bonne gouvernance.

La politique de décentralisation devra prendre en compte la volonté du Gouvernement de créer les conditions optimales pour une participation organisée des structures communautaires à la définition des politiques sectorielles et thématiques, à la planification des programmes de réduction de la pauvreté qui les concernent en premier lieu ainsi que leur mise en œuvre.

De même, le Gouvernement s'engage, toujours dans le cadre de la politique de décentralisation, de reconnaître et de prendre en compte les institutions locales de développement telles que les Comités de Développement Communautaires (CDC), les Comités Communaux de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CCDLP) et les Comités Provinciaux de Développement et de Lutte contre la Pauvreté (CPDLP) démocratiquement mis en place par les communautés elles mêmes comme des relais obligés du développement socioéconomique du Burundi.

L'objectif du Gouvernement à travers la participation organisée des structures communautaires est d'arriver à une mise en œuvre décentralisée du CSLP permettant ainsi de son appropriation.

En outre, pour renforcer ce partenariat avec les institutions communautaires, le Gouvernement initiera des mécanismes appropriés afin de faciliter leur participation dans les projets et compte créer un Fonds de Développement Communautaires (FDC) à cet effet.

3.1.2. Renforcement de la gouvernance administrative

L'objectif du gouvernement est de réformer la fonction publique, assortie d'une révision du statut des fonctionnaires en vue de renforcer l'efficacité des structures administratives et d'améliorer leurs conditions de travail, devenues aujourd'hui très précaires. De même, le gouvernement élaborera un plan pluriannuel de formation et de perfectionnement de ses ressources humaines en vue de se doter d'une administration performante capable de faire face aux multiples défis de la période post-transition.

Dans ce cadre, il sera créé une école nationale des cadres de l'Etat et une école supérieure de la magistrature, ayant respectivement pour mission de former le personnel de l'administration publique et de la magistrature.

Le gouvernement s'est engagé à appuyer le processus de décentralisation afin de tirer profit des conclusions des consultations participatives dans l'objectif de faire des communes de véritables pôles de développement. Il dotera ces dernières de moyens nécessaires pour leur permettre de concevoir et exécuter des plans de développement locaux afin que les différents acteurs au développement puissent y participer.

Le gouvernement appuiera également les capacités de planification et de contrôle des communautés à la base et la promotion d'un leadership local afin de remédier à la faiblesse constatée.

3.1.3. Renforcement de la gouvernance économique et la lutte contre la corruption

L'administration burundaise sort graduellement des méfaits de la crise qui ont eu un impact sur la gestion économique et financière de l'Etat. Le gouvernement est conscient qu'il faut opérer des réformes profondes du secteur par : (i) la création d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à une gestion transparente et la lutte contre la corruption, (ii) la restauration des capacités de pilotage économique et (iii) l'allocation judicieuse des ressources.

En ce qui concerne la corruption, le gouvernement a déjà entrepris des réformes institutionnelles pour renforcer la transparence dans la gestion de l'Etat et arriver à une allocation optimale des ressources publiques. Il s'agit : (i) d'un observatoire indépendant de lutte contre la corruption, impliquant le secteur privé, la société civile, la presse et tous les autres acteurs intéressés ; (ii) d'une Cour des Comptes indépendante qui fait rapport de l'exécution du budget de l'Etat au Parlement ; (iii) d'une inspection générale de l'Etat ; (iv) d'un centre d'arbitrage commercial.

En outre, le gouvernement mettra également en place d'autres mécanismes institutionnels qui devront permettre de faciliter : (i) l'accès aux informations sur l'origine et l'usage des fonds publics ; (ii) la réforme des lois et règlements relatifs notamment aux avantages et aux incitations fiscales et douanières ainsi que des marchés publics ; (iii) la mise en place de mécanismes incitatifs favorisant l'élimination des pratiques de corruption, notamment ceux permettant de récompenser l'intégrité et d'améliorer les conditions des agents publics, tout en

les soumettant à des contrôles et à des sanctions effectives ; (iv) la mise en œuvre de la loi anti- corruption , (v) la mise en place d'un système informatisé de gestion des ressources publiques de l'Etat.

Dans le domaine du pilotage de l'économie, le renforcement des capacités en sera un volet important. Aussi, le gouvernement est décidé à renforcer les capacités de gestion des affaires publiques aux niveaux macroéconomique et sectoriel.

Pour ce faire, les outils de planification et de gestion ainsi que des bases de données seront mis à jour périodiquement. Une attention particulière sera faite au renforcement de l'appareil statistique qui va de pair avec le renforcement des institutions responsables de la production et de l'analyse des statistiques. Dans ce cadre, un appui technique sera sollicité auprès du FMI et de l'Institut Africain des Statistiques (AFRISTAT) pour l'établissement d'une base de données statistiques fiables.

Parallèlement, des actions de renforcement des capacités des communautés et de la société civile seront mises en œuvre afin que tous les acteurs puissent participer à la conception, à la gestion et au suivi des activités de développement.

Pour renforcer le processus participatif, les ONGs nationales et les organisations de la société civile, surtout au niveau des communautés, seront renforcées afin de contribuer efficacement au processus du développement local.

3.2. Renforcer l'état de droit

3.2.1. Renforcer la sécurité

L'objectif du gouvernement dans le domaine sécuritaire est de rétablir la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire. A cette fin les actions prioritaires qui sont déjà engagées vont en direction de : (i) la poursuite des programmes de démobilisation, de désarmement et d'intégration jusqu'à la stabilisation des effectifs des militaires et des policiers à un niveau qui répond aux besoins du pays et compatible avec ses capacités financières ; (ii) la professionnalisation des corps de défense et de sécurité ; (iv) le désarmement des populations civiles et la lutte contre la prolifération des armes légères.

3.2.1.1. La Professionnalisation des corps de défense et de sécurité

Les réformes en cours au sein des corps de défense et de sécurité ont un double objectif de stabilisation des effectifs de la FDN et de la PNB à un niveau compatible avec les capacités financières du pays d'une part et l'amélioration des performances de ces composantes d'autre part.

Le gouvernement s'engage à accompagner son action de restructuration de l'armée par une politique de renforcement des capacités opérationnelles des corps de défense et de sécurité par la formation et l'équipement des effectifs et leur redéploiement judicieux sur le terrain.

3.2.1.2. La démobilisation et la réinsertion des ex-combattants

La signature du cessez le feu entre le Gouvernement et les forces armées a eu comme conséquence la mise en place des nouvelles forces de défense et sécurité issues de la fusion

des combattants des tous les belligérants (ancienne armée nationale et groupes rebelles) d'une part et une démobilisation de certains des ex-combattants et de l'ancienne armée nationale. La signature du cessez le feu avec le dernier mouvement rebelle FNL-PALIPEHUTU justifie davantage cet appui.

L'intégration des ex-combattants que ce soit dans l'armée et police nationales ou dans la vie courante nécessite une préparation préalable de leurs parts afin de réussir leur insertion dans la vie nationale. Le Gouvernement du Burundi appuyé par les bailleurs de Fonds a prévu un vaste programme de Démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

Ce programme prévoit un paquet retour pour chaque démobilisé qui remet son arme et qui présente un projet.

Cependant, les efforts de ce programme peuvent être entravés par une mauvaise préparation des ex-combattants dans leur façon de vivre avec les autres. En plus de ce programme, il est impérieux de prévoir des formations de ces ex –combattants dans de métiers pour qu'ils puissent se prendre en charge, si non, ils peuvent retourner dans la rébellion ou renforcer le banditisme dans le pays.

3.2.2. Renforcer la justice et la lutte contre l'impunité

Le Burundi au sortir de sa longue crise fait face à des défis importants notamment (i) les violations graves des droits de l'homme, y compris les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ; (ii) la persistance de l'impunité ; (iii) le mauvais fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iv) le non respect de la loi et la corruption.

La lutte permanente contre l'impunité ainsi que celle de la gestion d'une société fortement enclin aux conflits reposent sur le renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire, deux éléments essentiels et incontournables dans la consolidation d'une paix durable au Burundi.

Conscient de l'ampleur des défis à relever dans un domaine aussi crucial que la justice, le gouvernement se fixe un certain nombre de priorités : (i) faciliter l'accès à la justice des catégories les plus vulnérables de la société notamment par une éducation sur les droits et les pratiques judiciaires en leur facilitant la connaissance des lois ainsi que l'assistance juridique et judiciaire ; (ii) améliorer le cadre institutionnel, notamment en renforçant l'indépendance de la magistrature et la confiance des justiciables à son égard, y compris au niveau de sa composition (ethnique, genre) ; (iii) améliorer aussi le cadre légal par la révision de certains textes de lois ou l'adoption de nouvelles lois comme celle relative aux régimes matrimoniaux, successions et libéralités ;(iv) renforcer les capacités humaines et matérielles des magistrats et des auxiliaires de justice ;et (v) moderniser l'administration pénitentiaire et respecter les droits des détenus.

A cet effet, le gouvernement compte (i) mener un programme d'information et d'éducation de la population sur leurs droits et leurs devoirs ; (ii) renforcer les capacités de la police et des parlementaires dans le domaine des droits humains ; (iii) améliorer le cadre institutionnel, en créant une Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme et en mettant en place l'Ombudsman ;(iv) ratifier les principales conventions internationales sur les droits de l'homme et assurer une meilleure intégration des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans la législation nationale ; (v) mettre en place une politique et une

justice en faveur des mineurs qui soient conformes aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant ; (vi) renforcer le cadre et l'action de la société civile, y compris les médias.

3.2.3. promouvoir la réconciliation

Concernant les graves violations des droits de la personne humaine qui ont été commises durant les quarante années de conflit que le Burundi a connues et leur impunité, les parties aux négociations de paix ont reconnu leur importance comme cause et facteur aggravant du conflit. En conséquence, elles ont préconisé de recourir à des mécanismes de justice transitionnelle pour apporter des réponses appropriées à cette impunité. L'objectif recherché est d'assurer le passage de la transition d'un passé divisé vers un avenir commun plus rassurant.

L'élément central de cette réconciliation est constitué d'un double mécanisme qui cherche à mettre en place une commission vérité réconciliation et un tribunal spécial chargé de juger les principaux responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La CVR devra arrêter ou proposer des mesures visant à promouvoir la réconciliation et le pardon.

En attendant cet accord et sa mise en œuvre, le Gouvernement a procédé à la libération des détenus considérés comme des prisonniers politiques, action qui a été contestée par certaines organisations de défense des droits de l'homme. Le gouvernement entend explorer d'autres pistes novatrices inspirées d'expérience des autres pays en vue d'une réconciliation effective et d'une paix durable entre burundais.

D'ores et déjà, il est impératif de (i) promouvoir un processus de réconciliation qui place la victime au centre de ses préoccupations ; (ii) créer un fonds d'indemnisation pour les victimes des violations des droits de l'homme ; (iii) développer d'autres mécanismes de justice transitionnelle telles que des sanctions administratives en remplacement des sanctions judiciaires; (iv) promouvoir les initiatives locales de réconciliation qui sont un complément indispensable aux initiatives nationales et internationales dont la portée restera limitée.

3.3. Le relèvement communautaire

3.3.1. Promouvoir l'éducation professionnelle et la lutte contre le sous-emploi des jeunes

La situation de l'emploi est caractérisée par un niveau de chômage élevé dans les centres urbains et un sous-emploi important au niveau du milieu rural.

Ces phénomènes de chômage et de sous emplois sont étroitement liés aux effets de la crise socio-économique qu'a vécu le Burundi pendant plus de 10 ans de guerre. En effet, les entreprises et les services publics ont fermé ou ont réduit leurs activités avec pour conséquence le renvoi de travailleurs en chômage.

La suspension de l'aide au développement a également freiné les investissements créateurs de nouveaux emplois. Le contexte de crise a poussé certains opérateurs économiques du secteur structuré à travailler partiellement ou totalement dans l'informel.

Dans le secteur public, on a assisté à un gel des recrutements à la suite de la diminution des ressources publiques. Ce qui a augmenté le nombre de jeunes lauréats en quête du premier emploi et une forte pression des sans emploi.

Le Gouvernement du Burundi est préoccupé par cette question de sous emploi et va mettre en place l'observatoire national de l'emploi avec comme composante principale « la politique nationale de l'emploi ». Une autre action que le Gouvernement va faire c'est la modernisation de la gestion prévisionnelle des carrières. Toutes ces actions sont faites dans le cadre de l'aide fournie par la BAD. D'autres actions pour réformer le secteur de l'emploi sont envisagées dans le cadre des appuis fournis par la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui à la Gestion Economique. Bien que des actions de réforme du secteur sont prévus, il faut que l'adéquation formation emploi suive. Pour cela, des efforts de recentrer la formation sur les métiers doivent être envisagés afin de permettre à la jeunesse Burundaise de pouvoir s'adapter à la nouvelle sphère.

3.3.2. La question des enfants de la rue

Les jeunes constituent plus de 60% de la population totale du pays dont 50% ont moins de 20 ans. La grande majorité de ces jeunes sont déscolarisés.

Suite à la crise, les problèmes de la Jeunesse se sont amplifiés. En effet, beaucoup d'entre eux sont devenus des délinquants qui ne font que croupir dans la rue avec toutes les conséquences négatives que cela entraînera dans un proche avenir. En effet, pour ne citer qu'un exemple, les enfants de la rue se sont adonnés ces derniers temps à des actions de violences surtout en vers les femmes et filles, ce qui a créé un climat d'insécurité pour la plupart des habitants de la ville de Bujumbura. Il ne faut pas également perdre de vue d'autres actes auxquels s'adonnent ces enfants et susceptibles de causer le désordre social comme la prise des drogues, les vols, etc.

Une solution immédiate doit être trouvée pour ces enfants de la rue qui constituent une bombe à retardement à long et moyen terme. Certes, certaines ONG sont à l'œuvre pour leur réinsertion sociale, mais des actions du Gouvernement avec le soutien des bailleurs sont plus que priorité en ce moment de consolidation de la paix et de relance économique.

Ces actions viseraient : la création des centres de réinsertion de ces jeunes avec pour objectif leur formation sur les valeurs humaines et leur apprentissage des métiers pour l'auto prise en charge.

3.3.3. La question foncière

Les multiples crises qu'a connues le pays, ont obligé les burundais à abandonner leurs propriétés en se réfugiant soit à l'extérieur ou à l'intérieur du pays. C'est ainsi que des conflits sociaux consécutifs au retour de réfugiés ou des déplacés dans leurs propriétés souvent occupées par d'autres personnes sont apparus ici et là dans le pays.

La question foncière se pose également à une catégorie particulière de personnes considérée comme sans terres : les batwas d'une part et les occupants des paysannats soumis jusqu'à ce jour à une loi qui date de l'époque coloniale d'autre part.

Pour réduire les risques de conflit liés au foncier, le gouvernement a mis en place une commission terre chargée de régler toutes les litiges en rapport avec les conflits fonciers.

Néanmoins, des mesures d'accompagnement de cette commission pour mieux asseoir cette question s'avèrent indispensables. En effet, des actions visant les activités extra agricoles devraient être promues de même que l'installation des rapatriés dans de nouveaux sites aménagés en village.

3.3.4. La promotion de l'équité dans l'accès aux ressources

Les inégalités se manifestent notamment au niveau du genre, des régions et de façon plus prononcée au niveau des personnes particulièrement vulnérables et se traduisent généralement par des problèmes d'accès au revenu, à la justice, à la terre, à l'emploi et aux services sociaux de base.

Le gouvernement mettra en place des mécanismes garantissant une redistribution équitable des fruits de la croissance fondés sur une bonne administration de la justice et une bonne politique sociale.

3.4 La coordination de l'aide pour la consolidation de la paix

Le gouvernement a mis en place un nouveau mécanisme de coordination des aides avec la création en Décembre 2005 du comité National de coordination des aides (CNCA) et son secrétariat permanent en Février 2006. Ceci a été fait dans le but de vouloir mettre en place un cadre de concertation permanent entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers afin que les promesses faites par nos partenaires puissent se réaliser dans les meilleurs délais. C'est ainsi que le retard dans les décaissements peut être évités et permettre au gouvernement de réduire les déséquilibres des finances publiques pour permettre la relance de l'économie. Le gouvernement est conscient que pour y arriver, il faut des réformes économiques qui exigent un certain temps pour produire des résultats fiables. Pour cela un appui budgétaire accompagné par l'accélération des décaissements des financements faits par nos partenaires est nécessaire pour faire face aux dépenses publiques difficilement compressives comme les salaires des fonctionnaires particulièrement des forces de défenses et de sécurités. Nul n'ignore en effet, qu'un pays qui n'arrive plus à payer les salaires des ses fonctionnaires, combien il est exposé aux révoltes sociales pouvant compromettre la sécurité et de surcroît pour un pays fragile qui sort de la crise comme celle qu'a connu le Burundi pendant plus d'une décennie.

Conclusion

Le Burundi a déjà fait des avancées significatives sur le plan de la sécurité et la reconquête totale de la paix. Tous ces acquis pourraient être compromis si un appui continu n'est pas apporté au gouvernement dans ses efforts de consolidation de la paix. C'est pour cela que le gouvernement du Burundi attend beaucoup de cette réunion pour que le peuple burundais puisse bénéficier des dividendes de la paix retrouvée.